



COLLÈGE LA PONÉTIE

140, avenue du Général Leclerc - 15013 AURILLAC Cédex / Tel : 04 71 64 60 33

Ce.0150729L@ac-clermont.fr

CHARTRE SECTION SPORTIVE SCOLAIRE FOOTBALL 2020 - 2021

Toute inscription à la SSS Football vaut obligation d'assister aux séances sur la totalité de l'année scolaire

Attitude lors des séances et déplacements :

- ◆ Comportement conforme au règlement intérieur du collège.
- ◆ Respect du matériel et des infrastructures (terrain, vestiaires)
- ◆ Respect des consignes individuelles et collectives
- ◆ Respect d'autrui : aucune violence physique et/ou verbale n'est tolérée
Sanction en cas de non-respect de cette règle.
 - ◆ 1^{ère} faute : avertissement
 - ◆ 2^{ème} faute : exclusion temporaire, voire définitive de la section.
- ◆ Déplacements en bus / à pied : calme et attitude respectueuse sont exigés lors de déplacements à l'extérieur et lors des séances de SSS Football vers les équipements et terrains de pratique.

Matériel exigé

- ◆ Short et chaussettes fournis / protège-tibias
- ◆ Maillot fourni
- ◆ Chaussures de football et baskets propres
- ◆ Survêtements, gants et bonnet obligatoires par temps froid
- ◆ Bouteille d'eau ou gourde

Hygiène / Santé / Assiduité

- ◆ Douche obligatoire
- ◆ En cas de blessure lors d'un entraînement au collège, l'élève doit en informer l'infirmière scolaire.
- ◆ En cas de problème de santé attesté par un certificat médical, celui-ci est remis à l'infirmière qui indiquera la marche à suivre.
- ◆ Demande de dispense par la famille, sans certificat médical : **l'élève vient au collège avec sa tenue**, l'infirmière et l'éducateur décident d'une participation à un entraînement aménagé, ou bien à un placement en étude au collège.

Dans les deux cas la présence au collège est obligatoire.

- ◆ Toute absence doit être justifiée auprès du service vie scolaire et du professeur d'E.P.S responsable de la section.

◆ **La participation à l'UNSS** est obligatoire, football plus autre activité au choix

Scolarité : travail et résultats

- ◆ Une attention toute particulière est portée aux résultats scolaires de l'élève et à son attitude face au travail. Un manque d'investissement, de travail personnel ou une baisse significative des résultats peuvent entraîner une éviction temporaire ou définitive de la section sportive.

✂-----
Coupon à rendre au professeur d'EPS responsable de la SSS Football

Nom- Prénom :
LES PARENTS,
(Lu et approuvé - signature)

L'ELEVE
(Lu et approuvé – signature)

Classe :
LE RESPONSABLE DE LA SS